

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 12 Novembre 2020

Question n°8

Tarifs 2021 pour les différents services SMICTOM

L'an deux mille vingt, le **12 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 28 Octobre 2020.

19 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaients présents : Eric BOILLETOT, François BRESSON, Patrick CARDOT, Maryse GARNICHET, Yves TESTON, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Manon FURTER, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jacky CHIPEAUX, Patrick DEMOUGE, Arnaud DOYEN, Patrick MIESCH, Eric PARROT.

Etaients représentés : Daniel MEUNIER pour Michel GALMICHE, Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN.

Avaients donné procuration : Benoît CORNU à François BRESSON, Luc SENGLER à Eric BOILLETOT, Maxime BELTZUNG à Hervé UHLEN.

Etait excusée : Nathalie CASTELEIN

Etaients absents : Alain FESSLER, Serge MARLOT, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMMAIN.

Secrétaire de séance : Eric BOILLETOT

| Nombre de membres | | |
|---------------------|-------------|---------|
| Afférents au Comité | En exercice | Votants |
| 29 | 29 | 24 |

| Vote | | |
|------|--------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 24 | 0 | 0 |

Date de Convocation : 28 Octobre 2020

Date d'affichage : 19/11/2020

DELIBERATION

VU la délibération n°12 du 13 Décembre 2015 fixant le tarif des sacs prépayés,
 VU la délibération n°11 du 29 Novembre 2018 fixant le tarif des extincteurs,
 VU la délibération n°8 du 21 Novembre 2019 fixant le tarif pour la mise à disposition de bennes aux communes,
 VU la délibération n°9 du 21 Novembre 2019 fixant les tarifs 2020 pour les bacs de tri sélectif, les bacs à ordures ménagères, les serrures, les badges d'accès temporaires en déchèterie,
 VU la délibération n°8 du 17 Octobre 2019 fixant le tarif pour les apports en déchèteries,
 VU la délibération n°13 du 28 Février 2019 fixant le tarif pour les pneus non-conforme,
 VU la délibération n°15 du 21 Novembre 2019 fixant le tarif pour l'opération composteurs / lombricomposteurs 2020,

Le SMICTOM propose différents services et prestations non intégrés dans la redevance incitative. Ce sont des prestations ou services complémentaires spécifiques.

Afin de prendre en compte certaines évolutions tarifaires que le SMICTOM subit, d'intégrer de nouveaux services, il convient de revoir la totalité des tarifs actuels avec une applicabilité au 1er janvier 2021.

A l'identique de certaines collectivités, il est également proposé d'ajouter sur certaines prestations des frais de gestion dans la mesure où ces activités génèrent de plus en plus de charge de travail au sein du SMICTOM et surtout dans la mesure où il s'agit de services non obligatoires et pouvant être réalisés dans d'autres structures par les demandeurs s'ils le souhaitent.

Les tarifs des différents services proposés, à compter du 1er janvier 2021, sont les suivants :

| Service | Tarif actuel | Tarif proposé pour 2021 |
|--|--|--|
| Dépôt des collectivités en déchèteries | Gratuit | Gratuit sauf produit hors normes |
| Opération de soutiens aux communes (nettoyage nature, dépôt sauvage des pneus, catastrophes naturelles, déplacement de PAV...) | Gratuit | Gratuit |
| Sacs prépayés | 90 euros le rouleau Soit 4.50 euros / sac | 100 euros le rouleau Soit 5 euros / sac |
| Prêt Ecocup | Gratuit sous 1000 unités | Gratuit sous 1 000 unités |
| Extincteur non conforme | 10 € l'unité | 10 € l'unité |
| Serrure bac | 22,08 € l'unité | 25 € l'unité |
| Bac jaune | Bac 240 litres tri : 39,12 € Bac 360 litres tri : 51,60 € Bac 770 litres tri : 137,70 € Forfait livraison : 5 € | Bac 240 litres tri : 40 € Bac 360 litres tri : 60 € Bac 770 litres tri : 140 € Forfait livraison : 5 € |
| Bac OM en seconde casse responsable | Bac 120 litres OM : 28,56 € Bac 180 litres OM : 37,44 € Bac 240 litres OM : 44,16 € Bac 360 litres OM : 74,28 € Bac 770 litres OM : 170,10 € | Bac 120 litres OM : 40 € Bac 180 litres OM : 45 € Bac 240 litres OM : 50 € Bac 360 litres OM : 75 € Bac 770 litres OM : 170 € |

| | | |
|--|--|---|
| Location de bennes aux collectivités + traitement déchets particuliers | Tarifs dépendant du prestataire pour le transport et des filières de traitement. Coût de traitement de l'encombrant : 91 € la tonne | Application d'un forfait unique pour frais de gestion de 10 € par facture Par contre maintien des tarifs à prix coûtant des locations et des traitements (sauf encombrants à 91 € HT la tonne hors TGAP) |
| Dépôt des professionnels en déchèterie - Produits non dangereux | Tarif unique de 24 € / m3 | Maintien à 24 € / m3 |
| Dépôt des professionnels en déchèterie - Produits dangereux | | Forfait de 5 € / contenant déposé vide ou plein |
| Badges perdus déchèteries | 5 € que ce soit en remise bureau ou en envoi postale | 5 € / unité |
| Futurs badges porte-clés déchèteries | | 7,5 € / unité |
| Pneus VL jantés | Gratuit | Forfait de 5 € par dépôt |
| Pneus non conformes (sales, découpés, PL, agraires ...) | Nous sommes dépendants des tarifs de la filière | Tarifs de la filière à prix coûtant |
| Opérations composteurs annuelle ou non | Prise en charge d'1/3 du montant d'acquisition par le SMICTOM pour l'opération annuelle Prise en charge à 50% du montant d'acquisition par le SMICTOM pour les ventes hors opérations annuelles | Prise en charge d'1/3 du montant d'acquisition par le SMICTOM pour les 2 types d'opérations |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- Valider les tarifs ci-avant à compter du 1er janvier 2021,
- D'autoriser le Président à émettre les factures correspondantes et modifier la régie de recettes en conséquence,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

Patrick MIESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du 19/11/2020 et de la publication le 19/11/2020